

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Aides sociales	338

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet des amendements budgétaires CS4.1 "réduction d'une AE de 790 000 €, CS4.2 "abondement d'une AP de 2 000 000 €" et CS4.4 "abondement d'une AE de 1 500 000 €" présentés par le groupe Socialiste, Ecologiste, Radical et Républicain.

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

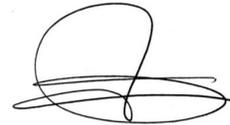
ENTENDU les interventions de Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 4 181 000 € d'autorisations d'engagement et de 50 000 € d'autorisations de programme et de 10 982 100 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 50 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°338 - « Aides sociales »

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the name Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche
Abstention : Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs